

Table ronde 2

Couverture mobile : quelles perspectives au regard du bilan des dispositifs « zones blanches » ?

- **Alison BUNEL**, Adjointe au chef du bureau des réseaux fixes et mobiles - DGE - Ministère de l'Économie et des Finances
- **Alice BOUR**, Chargée de mission - Agence du Numérique
- **Rachid MAMMERI**, Directeur général - Haute-Saône Numérique
- **Guillaume PINEAU**, Chargé de mission aménagement numérique - Anjou Numérique

Animation et introduction : **Frédéric GERBELOT**, Chargé de mission - AVICCA

Frédéric GERBELOT, Chargé de mission - AVICCA

La seconde table ronde de l'après-midi est consacrée à la couverture mobile. Lors des colloques précédents, nous avons procédé à des points d'information en marge de nos assemblées générales, au cours desquels nous avons fait état de nos discussions avec les principales associations de collectivités, l'État et les opérateurs. La reprise du programme historique des centres-bourgs, leur élargissement à des sites d'intérêt touristique ou économique, l'intégration dans le guichet France Mobile, etc. ont donc déjà été évoqués. Tous ces dispositifs sont maintenant entrés en phase opérationnelle et il nous semblait intéressant de les aborder aujourd'hui avec différentes parties prenantes.

Dans un premier temps, nous reviendrons rapidement sur le traitement historique des zones blanches avec Alison Bunel, Adjointe au chef du bureau des réseaux fixes et mobiles à la DGE (Ministère de l'Économie et des Finances), qui nous présentera l'état d'avancement des dispositifs gouvernementaux en vigueur. Alice Bour, Chargée de mission à l'Agence du Numérique, évoquera ensuite la plateforme nationale France Mobile qui vise à recenser et traiter les difficultés de couverture. Nous entendrons ensuite le témoignage de deux territoires avec tout d'abord Rachid Mammeri, Directeur général du syndicat mixte Haute-Saône Numérique, qui interviendra en tant que porteur du groupement de commandes national constitué pour construire les points hauts pour le compte des collectivités. Et enfin, Guillaume Pineau, Chargé de mission au syndicat mixte Anjou Numérique, nous fera part de l'expérience du Maine-et-Loire, un département qui a choisi d'assurer directement la maîtrise d'ouvrage de la construction des points hauts.

Une fois ce premier bilan établi, je vous exposerai la position de l'AVICCA sur la question de la couverture mobile, à ce moment un peu particulier où des négociations sont encore en cours dans l'attente de la feuille de route gouvernementale, pour laquelle on sait d'ores et déjà que les réseaux mobiles joueront un rôle important. Je refermerai ensuite cette parenthèse pour redonner brièvement la parole aux deux représentantes de l'État qui nous présenteront les évolutions envisageables pour les dispositifs déjà opérationnels, et nous garderons quelques minutes pour une session de questions/réponses à l'issue de ces différentes interventions.

**Alison BUNEL, Adjointe au chef du bureau des réseaux fixes et
mobiles - DGE - Ministère de l'Économie et des Finances**

Je remercie l'AVICCA pour cette invitation qui va me permettre de revenir sur les dispositifs zones blanches et les dispositifs mis en place par le gouvernement pour améliorer la couverture mobile du territoire.



**Couverture mobile : historique et
perspectives des dispositifs zones blanches**

mardi 28 novembre de 16h30 à 18h00

**Alison BUNEL, Adjointe au chef du
bureau**

**Alison BUNEL, Adjointe au chef du
bureau**

Couverture mobile : historique et perspectives des dispositifs zones blanches

L'objectif de ma présentation sera de revenir sur tous les travaux faits ces deux dernières années et qui ont permis d'apporter des solutions sur les cas les plus prioritaires, les centres-bourgs ou les zones qui ne disposent d'aucune couverture en téléphonie mobile.



Le programme « zones blanches centres-bourgs »

Un programme historique

Près de 3300 centres-bourgs identifiés en 2003-2008

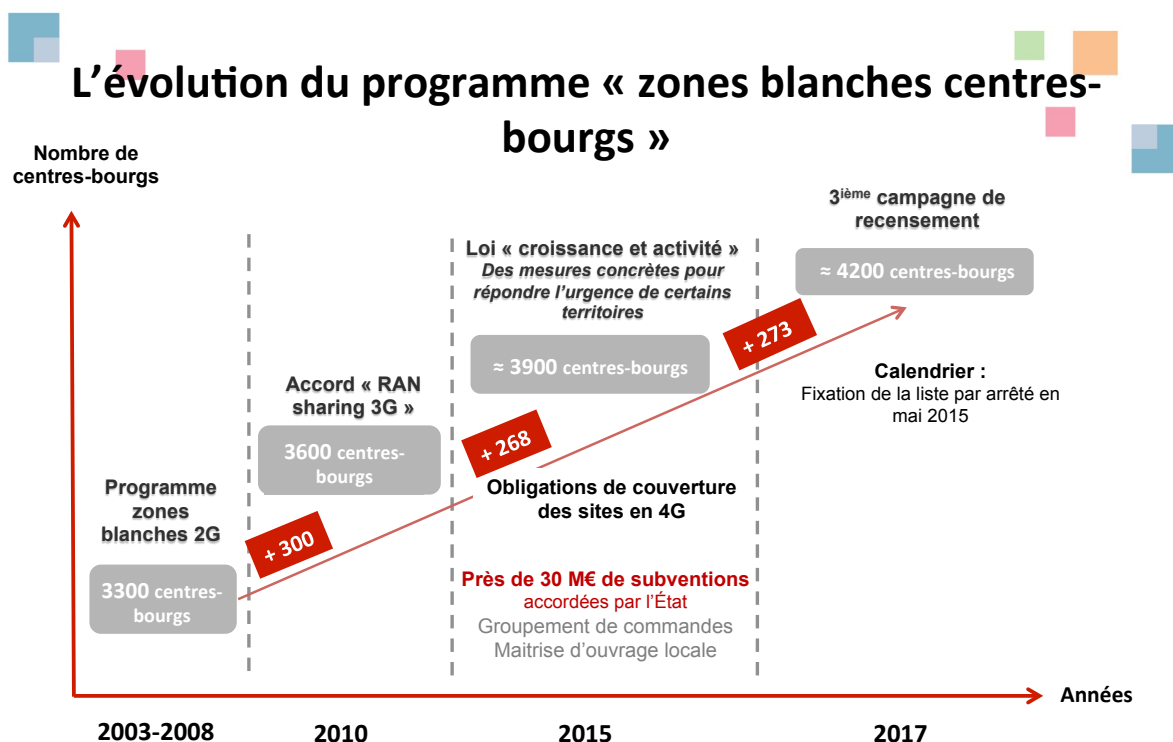
- ✓ les opérateurs sont conjointement tenus d'assurer la couverture mobile des centres-bourgs de ce programme
- ✓ la quasi –totalité de ces centres-bourgs ont bénéficié d'une couverture mobile en voix/SMS (2G) et data (3G), en extérieur
- ✓ les opérateurs attendent le déploiement du pylône par les pouvoirs publics dans près de 30 centres-bourgs pour installer leurs équipements



Le programme « zones blanches centres-bourgs »

Le programme « zones blanches centres-bourgs » a été initié en 2003. Près de 3 300 centres-bourgs ont été identifiés entre 2003 et 2008 comme non couverts par aucun des quatre opérateurs de téléphonie mobile. Au-delà des déploiements naturels des opérateurs et des obligations qui figurent dans leurs licences pour l'utilisation des fréquences, certaines zones ou communes ne sont toujours pas couvertes. Le programme national « zones blanches centres-bourgs » visait justement à recenser ces centres-bourgs et, dans le cadre d'une convention tripartite entre l'État, les collectivités et les opérateurs mobiles, à apporter un service en 2G.

En 2010, les trois opérateurs historiques ont également conclu un accord de partage et se sont engagés à couvrir aussi en 3G l'ensemble de ces communes qui devaient être couvertes en 2G, ainsi que près de 300 sites supplémentaires identifiés dans près de 3 600 communes.



L'évolution du programme « zones blanches centres-bourgs »

Après ces deux grandes phases (2003-2008 et l'accord de 2010), on s'est aperçu en 2015 que l'ensemble de centres-bourgs n'étaient pas totalement couverts en 2G et qu'une bonne partie d'entre eux n'étaient pas couverts en 3G, et par conséquent que les engagements pris par les opérateurs n'étaient pas finalisés. La loi Macron « Croissance et activité » a donc pris des dispositions législatives pour imposer aux opérateurs d'aller au bout de ces programmes en leur imposant de couvrir ces 3 600 centres-bourgs en 2G d'ici fin 2016 et en 3G à mi-2017. L'Arcep a vérifié cet été que les opérateurs respectaient bien leurs obligations de couverture.

En 2015, la loi « Croissance et activité » a aussi souhaité relancer ce programme parce que certaines communes ne disposaient toujours pas de couverture mobile. Il a été relancé en lien avec les préfetures de région et l'objectif était de le compléter en recensant les communes non couvertes. Deux campagnes ont été lancées en 2015, 1 200 centres-bourgs ont été remontés par les collectivités et ont bénéficié de mesures de terrain. Suite à ces mesures, une liste de 268 centres-bourgs identifiés comme non couverts a été fixée par arrêté. Le gouvernement a lancé un appel à projets pour apporter un financement aux collectivités afin de construire le pylône et les opérateurs se sont engagés à venir apporter leurs équipements et un service de téléphonie mobile. C'est près de 30 millions d'euros de subventions qui ont été accordés par l'État, avec des communes qui ont fait le choix de faire soit la maîtrise d'ouvrage locale elle-même, soit de rejoindre un groupement de commandes, que Rachid Mammeri va vous présenter en tant que représentant du syndicat mixte Haute-Saône Numérique qui a été retenu comme coordonnateur du groupement de commandes national. Sur ces 268 communes, aujourd'hui tout

le monde est en phase opérationnelle et les subventions ont été accordées pour que chacun puisse avancer et apporter un service mobile.

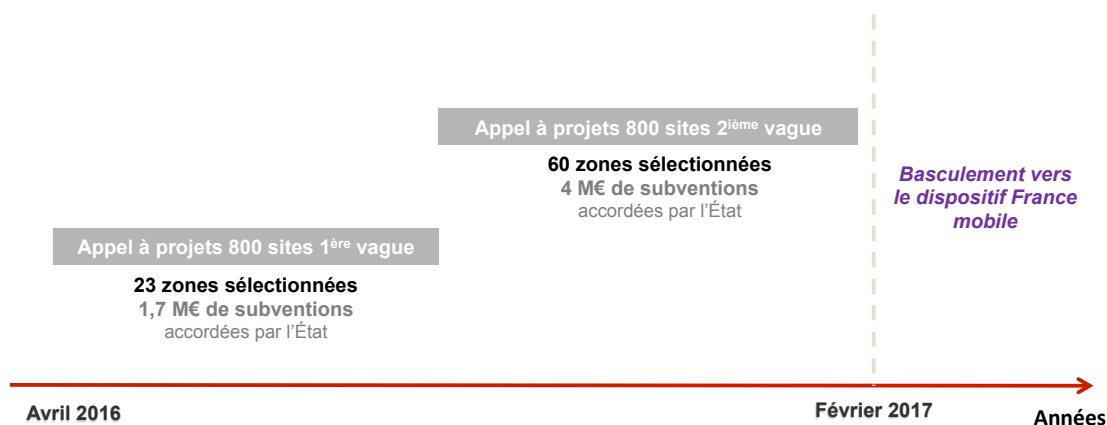
La deuxième phase de 2015 a en tout cas montré que les attentes en termes de téléphonie mobile avaient évolué et qu'il restait des communes qui ne bénéficiaient toujours pas de couverture mobile. Une troisième campagne a donc été menée en 2016, avec de nouvelles mesures sur le terrain qui ont permis d'établir une nouvelle liste de 273 nouveaux centres-bourgs qui ont été identifiés en zones blanches. Cette liste a été fixée par arrêté en mai 2015.

Pour le moment, aucun appel à projets n'a été lancé pour que ces communes puissent candidater et bénéficier de subventions. Par contre cette liste est fixée par arrêté et elle est connue, et l'objectif du gouvernement étant d'améliorer la couverture mobile et d'accélérer cette amélioration, une solution sera dans tous les cas apportée à ces communes.

Voilà pour le programme zones blanches centres-bourgs, qui est aujourd'hui bien avancé et opérationnel. Les déploiements arrivent sur le terrain, et en tout cas sur les 268 communes identifiées en 2015, il y a déjà des pylônes qui sont sortis et des services activés. Donc ce programme fonctionne plutôt bien et est en bonne voie.

Le programme « 800 sites mobiles stratégiques »

83 zones sélectionnées



Le programme « 800 sites mobiles stratégiques »

Parallèlement, sur la base des dispositions de la loi Macron, un appel à projets « 800 sites mobiles stratégiques » a également été publié en 2016. Ce programme s'adressait aux collectivités qui souhaitent assurer la couverture de zones de développement prioritaire, c'est-à-dire des zones économiques ou des sites touristiques. L'appel à projets reposait également,

comme dans le cadre des centres-bourgs, sur un partage entre l'État, les collectivités et les opérateurs. Deux phases ont été menées, 23 zones ont été sélectionnées dans la première et 60 dans le cadre de la deuxième. Aujourd'hui, 83 zones économiques ou d'intérêt touristique ont reçu des subventions et vont pouvoir apporter un service de téléphonie mobile.

Le gouvernement a fait le choix de clôturer et faire évoluer ce programme en le basculant vers le dispositif France Mobile de façon à élargir les critères de sélection des zones stratégiques.



Le dispositif France Mobile

► Objectifs

- Construire, au niveau régional, une enceinte de dialogue pour adresser les problèmes de la couverture mobile
- Permettre aux collectivités d'identifier leurs difficultés de couverture, déterminer celles qui sont prioritaires et organiser leur analyse par les opérateurs et...
- ...in fine, mobiliser l'investissement public là où il est prioritaire

► Les trois étapes du dispositif



Le dispositif France Mobile

L'objectif du dispositif France Mobile est de construire au niveau régional une enceinte de dialogue, justement pour recenser et adresser les problèmes de couverture mobile.

Le gouvernement a bien vu que le programme historique des centres-bourgs qui visait à apporter une couverture mobile dans chaque commune était assez restrictif, notamment parce qu'il reposait sur la notion de zone blanche. Ce programme visait notamment à répondre à des cas très particuliers et aux situations les plus critiques, mais derrière, il y avait aussi la volonté de traiter l'ensemble des problèmes de couverture, notamment les zones peu ou mal couvertes par les opérateurs mobiles, ce que l'on appelle les zones grises, mais également les problèmes de couverture *indoor*, les axes routiers et d'autres zones potentiellement mal couvertes. Pour répondre à ces besoins, une plateforme nationale a été créée pour permettre aux collectivités territoriales de signaler des difficultés qu'elles rencontrent dans l'accès à la téléphonie mobile et d'amener les opérateurs à y répondre. Ce recensement élargi permet de signaler l'ensemble des

problèmes de couverture sans critère *a priori*. Alice Bour va présenter le fonctionnement de cette plateforme, puisque de nombreux problèmes ont déjà été remontés.

Frédéric GERBELOT

La transition est toute trouvée pour la présentation d'Alice Bour de l'Agence du Numérique, qui va nous expliquer plus en détail le fonctionnement de la plateforme France Mobile.

Alice BOUR, Chargée de mission - Agence du Numérique



France Mobile - Bilan & perspectives

Je remercie l'AVICCA pour son aimable invitation et je suis ravie d'être avec vous aujourd'hui pour parler de cette plateforme France Mobile qui a vu le jour en décembre 2016. Elle a été développée par l'Agence du Numérique en lien avec les associations de collectivités, les opérateurs, et elle continue d'évoluer, toujours en lien avec ces acteurs. C'est vraiment l'esprit de ce dispositif cosigné par les collectivités, les opérateurs et l'État, notamment dans le cadre d'une convention qui a été signée en février dernier.

L'objectif de cette plateforme était de permettre à tout élu d'identifier et de signaler tout problème de couverture mobile, à la fois des problèmes qui concernent les hameaux, les logements, les sites publics, les entreprises, les sites touristiques, mais aussi les axes de transport, puisqu'il est bien question de la mobilité ici.

FRANCE MOBILE : COMMENT ÇA MARCHE ?

Une démarche associant collectivités territoriales et représentants de l'Etat en région pour le recensement et le traitement des problèmes de couverture mobile

France Mobile : comment ça marche ?

Outre le signalement de problèmes, la plateforme a aussi pour mission de les analyser et de les traiter. Depuis son lancement en décembre 2016, elle remplit déjà une partie de ces objectifs.



francemobile.agencedunumerique.gouv.fr

Pour expliquer comment fonctionne cette plateforme, nous allons en reprendre le cheminement. Tout élu peut saisir sur cette plateforme : présidents de région, de département, d'EPCI, maires... D'ailleurs la plupart des problèmes sont saisis en mairie (dans 95% des cas).

La première étape est de se connecter à la plateforme pour identifier, analyser et surtout signaler un problème. Celui-ci ensuite remonte à la préfecture de région qui priorise un certain nombre de problèmes par vagues successives qui sont des vagues d'analyse des opérateurs. Cette priorisation se fait en concertation avec les collectivités, les associations de collectivités, à l'échelon infrarégional. Les dossiers prioritaires sont ensuite transmis aux opérateurs qui ont 45 jours ouvrés pour analyser les différents dossiers avec une double mission. La première est de faire un diagnostic de couverture pour vérifier si le diagnostic établi par la collectivité correspond à celui de l'opérateur. La deuxième est de voir quelles solutions peuvent être trouvées pour régler le problème de la collectivité quel qu'il soit.

Une fois que les opérateurs ont fait ce travail, les collectivités ont accès aux résultats directement via la plateforme France Mobile, en se connectant sur leur espace. Elles reçoivent donc une double réponse, à la fois sur le diagnostic établi par les opérateurs, et sur les solutions possibles.

Concernant les solutions possibles, la première réponse consiste pour l'opérateur à dire à la collectivité qu'il envisage de couvrir la zone. Dans ce cas, il doit le faire dans un délai inférieur à 36 mois, la collectivité entre en contact avec l'opérateur et peut aller chercher des informations directement auprès de lui.

Deuxième solution, les opérateurs maintiennent que la zone est déjà couverte. Dans ce cas, ils attachent systématiquement au dossier de réponse une carte de couverture. Si la collectivité constate que ce diagnostic ne correspond pas à la réalité du terrain, elle peut si elle le souhaite demander des mesures contradictoires et les organiser. Le protocole à respecter est transmis aux collectivités en même temps que la réponse via la plateforme.

Si les opérateurs couvrent une zone, cela ne veut pas dire qu'ils n'auront pas de solution à apporter. Il est possible que les opérateurs proposent des solutions de type *indoor* notamment (Femtocells, voix sur WiFi ou amplificateur), chaque opérateur propose des offres différenciées.

Dans le cas où les opérateurs indiquent qu'aucun d'entre eux ne couvre la zone, et s'ils n'ont pas l'intention de déployer d'infrastructures sous 36 mois, alors la collectivité est éligible à un soutien de l'État qui aura lieu dans le cadre d'un prochain dispositif à paraître.

Aujourd'hui, 91 cas d'éligibilité ont déjà été recensés et nous sommes en attente de ce prochain dispositif qui permettra de les accompagner dans la réalisation de l'infrastructure à laquelle ils peuvent prétendre puisque ces collectivités et les zones qui ont été remontées se trouvent bien en zones blanches.



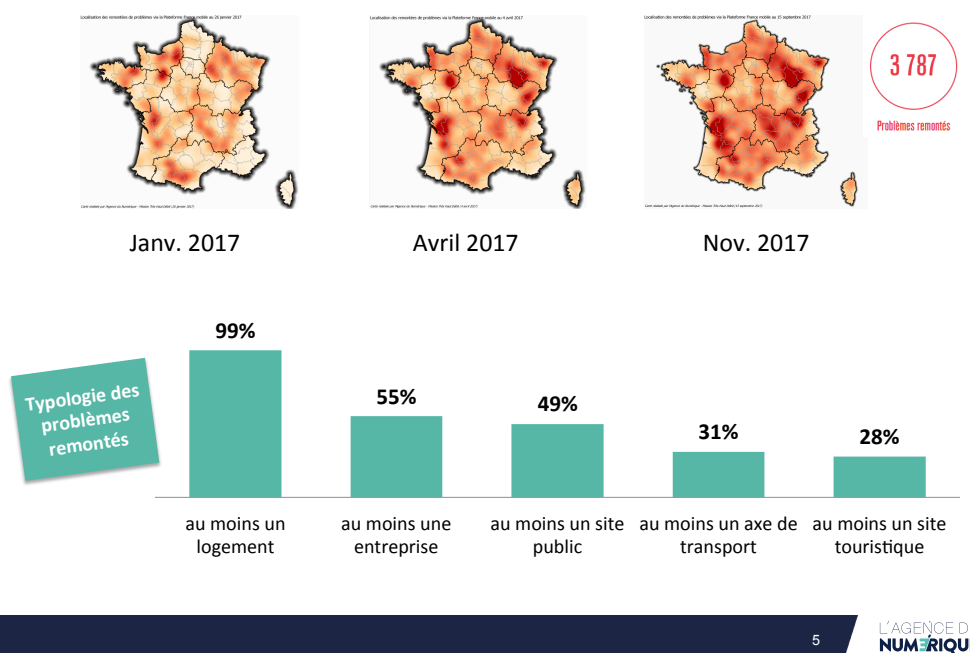
BILAN DU 1^{ER} SEMESTRE 2017

Depuis son lancement, la plateforme France Mobile
a permis de recenser près de 3 800 problèmes de
couverture mobile sur tout le territoire français

Bilan du 1^{er} semestre 2017

Au 1^{er} semestre 2017, deux vagues de priorisation ont été réalisées : 630 cas ont été priorisés puis traités par les opérateurs. Il est donc possible de faire un bilan aujourd'hui.

Problèmes de couverture mobile saisis via la plateforme (janv.-nov. 2017)

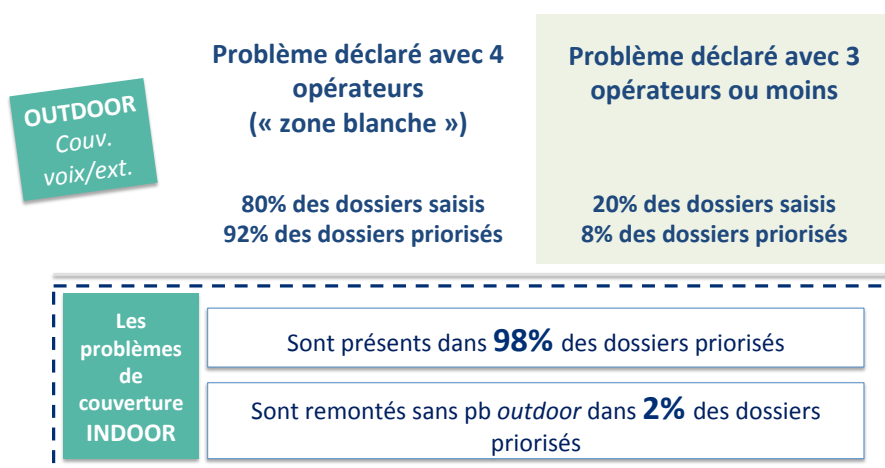


Problèmes de couverture mobile saisis via la plateforme (janv.-nov.2017)

Ces trois cartes permettent de constater l'homogénéisation de la saisie des problèmes sur la plateforme, ce qui signifie qu'elle remplit assez bien son rôle de recensement. Entre janvier et novembre 2017, on voit bien cette homogénéisation de la saisie puisque la carte devient de plus en plus rouge, notamment grâce aux associations de collectivités qui ont joué un rôle de passeur de mots de passe extraordinaire.

Sur la typologie des problèmes remontés, la problématique du logement apparaît dans 99% des cas dans les dossiers qui sont saisis. 55% des dossiers font apparaître une thématique « entreprise » (hors locaux professionnels), 49% des dossiers comportent au moins un site public, presque à égalité avec la thématique « entreprise ». Les axes de transports sont également très représentés avec un tiers des dossiers, ainsi que les sites touristiques, en dernière position mais non moins importants pour les territoires concernés.

Problèmes de couverture mobile saisis et priorisés (janv.-nov. 2017)



Problèmes de couverture mobile saisis et priorisés (janv.-nov.2017)

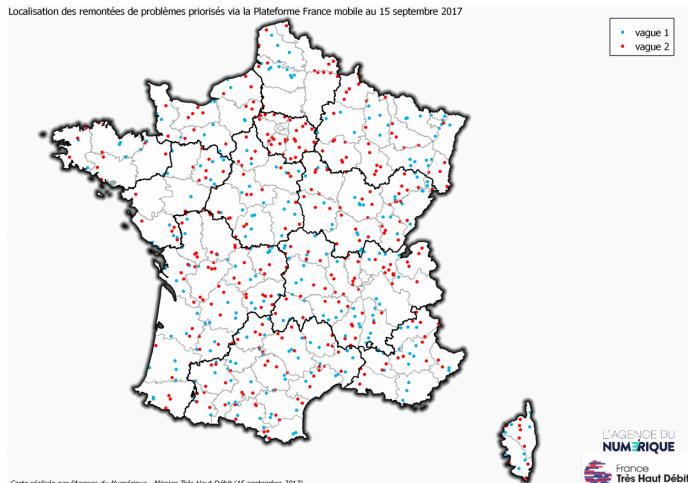
La typologie des problèmes de couverture saisis montre bien que la problématique *indoor* est présente dans la plupart des dossiers. C'est un des points qu'il s'agit d'adresser dans cette plateforme également. La problématique *indoor* seule ne représente cependant que 2% des dossiers. On observe une forte corrélation, quasiment à 100%, de l'*indoor* et de l'*outdoor*.

Si on s'attache à la problématique de la couverture *indoor* dans le ressenti des élus, des problèmes sont déclarés avec quatre opérateurs dans plus de 80% des dossiers saisis. Donc 20% des dossiers saisis ne concernent que trois opérateurs ou moins.

Quand on regarde les résultats rendus par les opérateurs, on se rend compte que 60% des dossiers priorisés relatifs à un problème avec quatre opérateurs sont en fait considérés comme couverts par au moins un opérateur. Ce hiatus entre le ressenti de l'élu de la collectivité et les résultats des opérateurs est prégnant, et c'est une des problématiques que nous essaierons d'adresser notamment dans les perspectives d'évolution que j'aborderai ensuite.

Dossiers prioritisés au 1^{er} semestre 2017

Localisation des remontées de problèmes prioritisés via la Plateforme France mobile au 15 septembre 2017



T1 2017

278 problèmes
traités

T2 2017

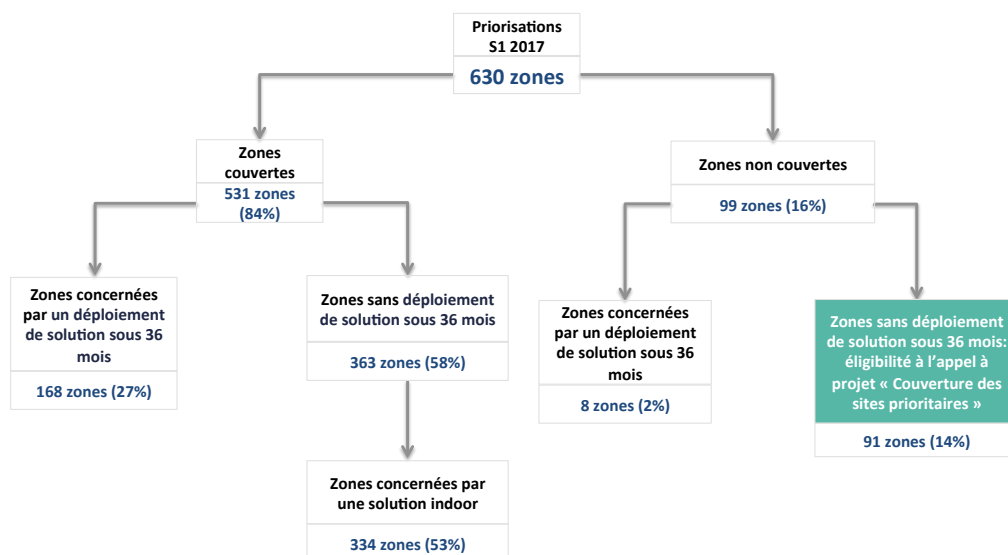
352 problèmes
traités

**S1 2017:
630
dossiers**

Dossiers prioritisés au 1^{er} semestre 2017

630 dossiers ont été prioritisés et traités dans le cadre de deux vagues avec une répartition relativement homogène comme le montre cette carte.

Résultats du dispositif France Mobile au 1^{er} semestre 2017



Résultats du dispositif France Mobile au 1^{er} semestre 2017

Dans les dossiers priorités, seulement 16% des zones remontées sont considérées comme non couvertes et, parmi elles, 14% sont de fait éligibles à un soutien de l'État puisqu'aucun opérateur n'a prévu de les couvrir sous 36 mois. Parmi ces zones non couvertes, 8 (2%) seront couvertes par un opérateur sur fonds propres dans les 36 mois.

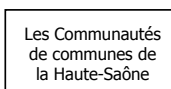
Si l'on s'intéresse aux zones déclarées couvertes par les opérateurs qui représentent une grande majorité (84% des dossiers priorités), 27% seront concernées par un déploiement de solution sur fonds propres par les opérateurs. 57% de ces dossiers sont sans déploiement de solution mais ils se sont vus proposer des solutions notamment de type *indoor*.

Aujourd'hui, les résultats pour le 1^{er} semestre sont là : à nous d'en tirer les conclusions et de proposer des évolutions, notamment en regard du contexte actuel. C'est un sujet que nous aborderons dans la partie consacrées aux perspectives 2018 tout à l'heure.

Frédéric GERBELOT

Merci, à la fois pour ces rappels historiques et le point d'avancement qui permettent de mieux comprendre le contexte dans lequel les collectivités ont été amenées à signaler leurs difficultés, et également à se positionner pour le portage de la construction des points hauts. Je passe la parole à Rachid Mammeri, qui coordonne le groupement de commandes national.

Rachid MAMMERI, Directeur général - Haute-Saône Numérique



Présentation du Groupement de Commandes

TRIP AVICCA

Paris, 28 Novembre 2017



Les 37 MOA
Membres
du Groupement de
Commande

Présentation du groupement de commande

Contexte

En juin 2016, 149 communes de l'arrêté du 8 février 2016 ont bénéficié d'un soutien de l'État pour une maîtrise d'ouvrage locale sur les 268 recensées.

En février 2017, un nouvel AAP s'adressait aux 119 communes restantes de l'arrêté précité qui devaient initialement s'inscrire dans le marché national porté par l'État.

Dans le cadre de cet appel à projets, les collectivités avaient deux options :

- **Option 1 : assurer les maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage locales seules**
- **Option 2 : inscrire leurs déploiements dans le cadre d'un groupement de commandes national**

En février 2017, Haute-Saône Numérique dépose son dossier et candidate pour être le coordonnateur du Groupement



Contexte

En juin 2016, sur les 268 communes identifiées comme zones blanches, 149 communes ont répondu à un premier appel à projets pour une maîtrise d'ouvrage locale, laissant 119 communes sans projet.

En février 2017, un second appel à projets identique au premier a été lancé. Le seul changement concernait deux options offertes aux 119 maîtres d'ouvrage qui n'avaient pas pris position. La première option était d'accepter d'être maître d'ouvrage (ou de transférer à une autre collectivité, EPCI, département ou région), la deuxième option consistait à rejoindre un groupement de commandes national.

En février 2017, Haute-Saône Numérique a pris la décision de répondre à cet appel à projets et surtout d'être candidat pour être coordonnateur du groupement national.

Modalités d'accompagnement du coordonnateur de groupement de commandes national

Un soutien financier spécifique pour la coordination d'un groupement de commandes national

- Conditions : réaliser la couverture d'au moins 15 communes sur le périmètre géographique d'au moins trois départements
- Le soutien de l'État au coordonnateur porte sur l'ensemble des coûts spécifiques nécessaires à la coordination du groupement de commandes (frais de personnel, AMO, déplacements, frais de structure, etc.)
- Ce soutien complémentaire est plafonné à 10 000 euros par site à construire

Les grands principes d'un groupement de commandes national

Une collectivité coordonnatrice est volontaire pour porter un groupement de commandes de construction d'infrastructures mobiles

Les collectivités intéressées signent avec le coordonnateur une convention constitutive de groupement de commandes

Les collectivités intéressées signent avec l'État (CDC) une convention de financement

**Un 1^{er} coordonnateur est officiellement retenu par l'État le
23 février 2017 : Haute-Saône Numérique. Il sera le seul.**



Modalités d'accompagnement du coordonnateur de groupement de commandes national

Pour pouvoir être coordonnateur du groupement national, il fallait obligatoirement regrouper 15 communes dans un périmètre géographique d'au moins trois départements. Le soutien financier de l'État à cette initiative porte sur l'ensemble des coûts nécessaires à la coordination du groupement de commandes, car le rôle de coordonnateur prend énormément de temps (frais de personnel notamment, de structure, de déplacement, etc.). Ce soutien de l'État est limité à 10 000 euros pour chaque pylône à construire.

Dans un groupement de commandes national, une collectivité coordonnatrice est volontaire pour porter le groupement de commandes de construction d'infrastructures mobiles, et les collectivités intéressées signent une convention avec le coordonnateur. Les collectivités signent ensuite avec la Caisse des Dépôts une convention de financement.

En février 2017, Haute-Saône Numérique devenait le premier et l'unique coordonnateur d'un groupement.

Partage des tâches dans le cadre d'un groupement de commandes

	Coordonnateur	Membres du groupement de commandes
Gestion du contrat d'AMO et du marché de travaux		
<i>Etapes préalables au marché</i>		
Rédaction de la convention de groupement de commandes	1	0
Rédaction des délibérations des membres du groupement de commandes	1	0
Rédaction de la convention de financement coordonnateur/membres	1	0
Lancement et attribution du marché d'AMO	1	0
Rédaction du cahier des charges du marché de travaux	1	0
Lancement du marché de travaux	1	0
<i>Execution du marché</i>		
Attribution du marché de travaux	1	1
Recherche de sites candidats	1	1
Panoramique	1	1
Négociations et validation du candidat avec l'opérateur leader	1	1
études géotechniques/études de charges	1	0
Acquisition du terrain pour le pylône et le chemin d'accès	0	1
Rédaction du bon de commande travaux	1	0
Passation du bon de commande travaux	0	1
Aménagement du chemin d'accès et terrassement	1	1
Raccordement énergie	0	1
clôture du site, coulage de la dalle opérateurs	1	0
massif béton	1	0
pylône	1	0
Recette du Site	1	1
Rédaction de la convention de mise à disposition du Site	1	0
Signature de la convention de mise à disposition du Site	0	1



Partage des tâches dans le cadre d'un groupement de commandes

Les rôles sont bien établis. Le coordonnateur est une sorte de maître d'œuvre, il en a les caractéristiques mais pas la fonction.

Dans le cadre des études préalables au marché, le coordonnateur doit en premier lieu réaliser la rédaction de la convention de groupement, ce qui a déjà eu lieu le 18 octobre à Bercy.

Il rédige l'ensemble des délibérations des 37 membres du groupement. Nous avons proposé à l'ensemble des membres du groupement une convention type, en leur précisant bien qu'il ne fallait pas en changer une virgule pour éviter que le contrôle de légalité ne retoque la convention et la délibération. Le coordonnateur doit également se charger de la rédaction de la convention de financement coordonnateur/membres.

Le coordonnateur doit « s'équiper » d'un AMO, l'avantage de la Haute-Saône étant que le syndicat mixte avait déjà lancé un marché pour le département et que notre AMO disposait des capacités techniques, juridiques et financières pour nous accompagner dans cette aventure.

Il doit aussi rédiger le marché de conception-réalisation. Cette phase est achevée et le marché sera en ligne fin novembre, je pourrai donc répondre à toutes les questions sans enfreindre les règles des marchés publics. Enfin, le coordonnateur lance le marché de travaux.

Voilà pour les rôles principaux du coordonnateur qui sont listés en rose dans ce tableau. Les étapes en bleu correspondent à un rôle conjoint entre les membres et le coordonnateur, mais dont la responsabilité incombe au maître d'ouvrage.

Dans le cadre global de l'exécution du marché par exemple, l'attribution du marché n'est pas faite par le coordonnateur mais par la commission d'appel d'offres constituée de la totalité des membres du groupement.

La recherche des sites candidats est une prérogative des membres maîtres d'ouvrage, ainsi que la réalisation du panoramique, c'est-à-dire la préparation de l'étude pour l'opérateur leader ; les négociations et la validation des sites candidats avec l'opérateur leader. Parmi les maîtres d'ouvrage, certains membres ne feront pas toute cette partie en bleu. Il y a par exemple une commune de 17 habitants avec un budget de 10 000 euros. C'est Haute-Saône Numérique qui engagera les discussions, ce qui n'enlève rien à la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage puisqu'il est obligatoire que la totalité des pièces soit signée par le maître d'ouvrage.

Sur le marché de conception-réalisation, le coordonnateur devra réaliser les études géotechniques et les études de charge pour accueillir les pylônes. L'acquisition du terrain pour le pylône et le chemin doit être en revanche assurée par le maître d'ouvrage.

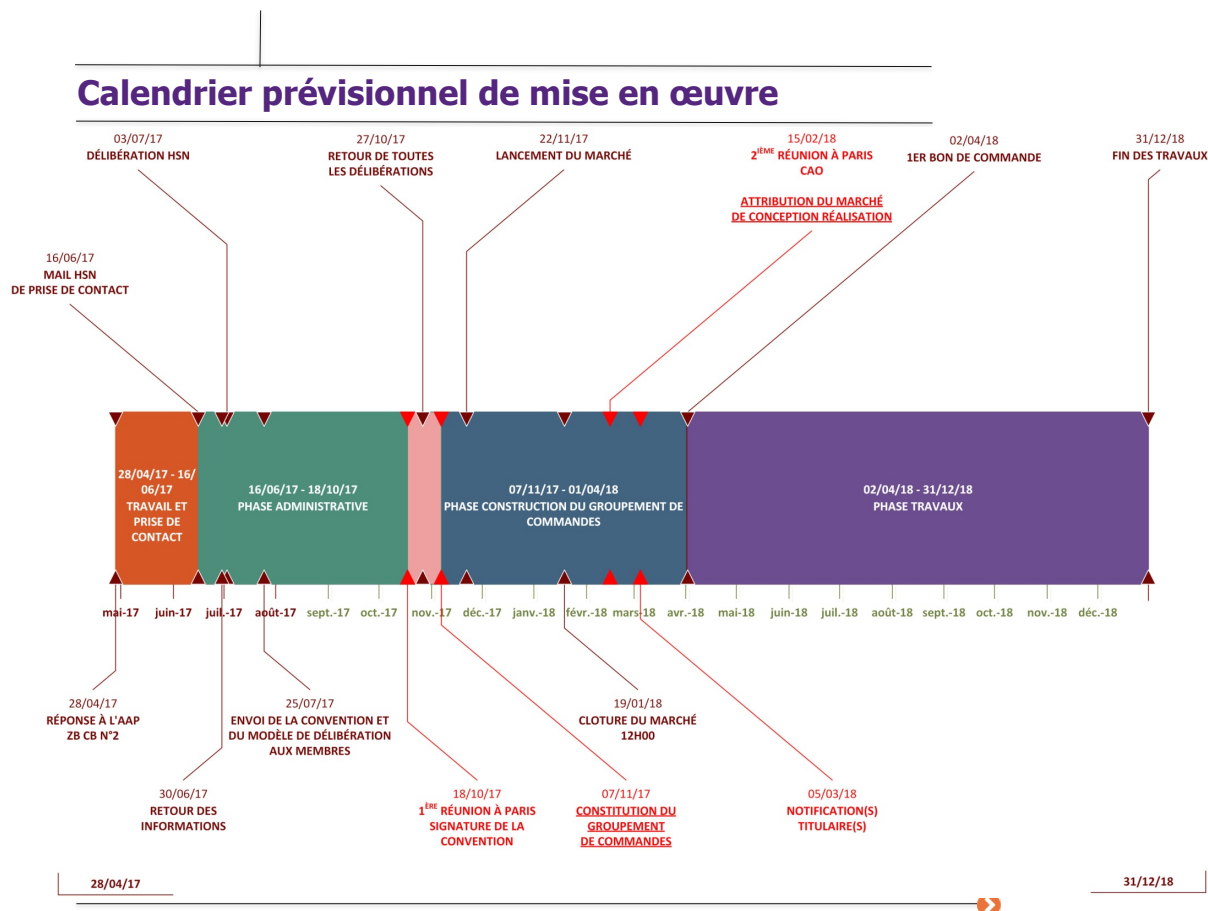
La rédaction des bons de commandes travaux incombe au coordonnateur, c'est-à-dire qu'Haute-Saône Numérique rédigera les bons de commande pour l'entreprise mais ils seront signés par le maître d'ouvrage.

L'aménagement du chemin d'accès et le terrassement est à la charge du maître d'ouvrage, le raccordement électrique également. Sur ce point, la situation est très disparate selon les départements ou les régions. Dans le cas de la Haute-Saône, après discussions avec le syndicat d'électricité, le raccordement est gratuit ce qui représente une bonne opportunité, mais ce n'est pas toujours le cas et, dans certains départements, le prix est même assez élevé. C'est dommage, il aurait été intéressant qu'au moins pour cet appel à projets les syndicats d'électricité accordent la gratuité du raccordement électrique à l'ensemble des maîtres d'ouvrage qui sont la plupart du temps de petites communes.

La clôture du site et le coulage de la dalle sont inclus dans le marché et c'est le coordonnateur qui le gère, ainsi que le massif béton et la construction et l'installation du pylône.

Pour la recette, Haute-Saône Numérique sera présent avec le maître d'ouvrage mais, puisque la propriété du site est celle du maître d'ouvrage, c'est lui qui signera la recette du site.

Quand tout sera fini, quand on récupèrera les DOE (dossiers d'ouvrage exécutés), Haute-Saône Numérique rédigera la convention de mise à disposition du site, dont la signature sera à la charge du maître d'ouvrage.



Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

Le planning prévisionnel est ambitieux. Depuis la fin de l'appel à projets, Haute-Saône Numérique a recruté une assistante de gestion « radio » pour commencer à gérer la totalité des maîtres d'ouvrage. Les mairies des petites communes ne sont pas ouvertes tous les jours, et nous avons dû nous adapter à leurs horaires d'ouverture, ce qui a représenté un travail assez fastidieux, mais nous y sommes parvenus.

En parallèle nous avons travaillé sur la rédaction de la convention que nous avons envoyée à la totalité des maîtres d'ouvrage pour signature le 18 octobre à Bercy.

Nous avons prévu que l'ensemble du DCE (Dossier de consultation des entreprises) soit en ligne le 27 novembre, il le sera le 29 novembre.

La commission d'appel d'offres doit se tenir le 12 février 2018 à Bercy. Pour des raisons de facilité, nous avons choisi de tout faire à Paris puisque c'est là que l'ensemble des nœuds ferroviaires arrivent. Le marché sera attribué le 12 février et les premiers bons de commandes devraient partir au plus tard le 1^{er} avril. La fin des travaux a été fixée à fin décembre 2018, mais nous savons qu'elle ne sera pas tenue. Par exemple, un maître d'ouvrage nous a averti qu'une association s'était déjà constituée et qu'un avocat avait été recruté pour empêcher la construction d'un pylône. Ce sont les aléas de la construction de pylônes...

Membres du groupement et sites à déployer

Nombre de sites adhérents du groupement de commandes : 46

37 MOA membres du groupement :

- 31 communes dont Vulvoz, commune du Jura de 17 habitants
- 2 communautés de communes
- 2 conseils départementaux
- 1 communauté d'agglomération
- 1 syndicat mixte

**À la signature de la convention de groupement, 37 MOA étaient
présents pour la construction de 46 sites.**



Membres du groupement et sites à déployer

Il y a 37 maîtres d'ouvrage : 31 communes (dont Vulvoz, 17 habitants, en zone de montagne dans le Jura !); 2 intercommunalités, 2 conseils départementaux une communauté d'agglomération et Haute-Saône Numérique.

Je regrette que les départements et les régions ne se soient pas davantage impliqués dans ce genre de projet. Il est dommage d'avoir laissé des communes aussi petites « à la rue », sans accompagnement, alors que le projet numérique était déjà pas mal avancé.

Répartition selon les régions et les départements

7 régions

Bourgogne Franche-Comté : 12
Bretagne : 1
Centre-Val de Loire : 1
Grand Est : 14
Hauts-de-France : 5
Nouvelle-Aquitaine : 3
Occitanie : 10

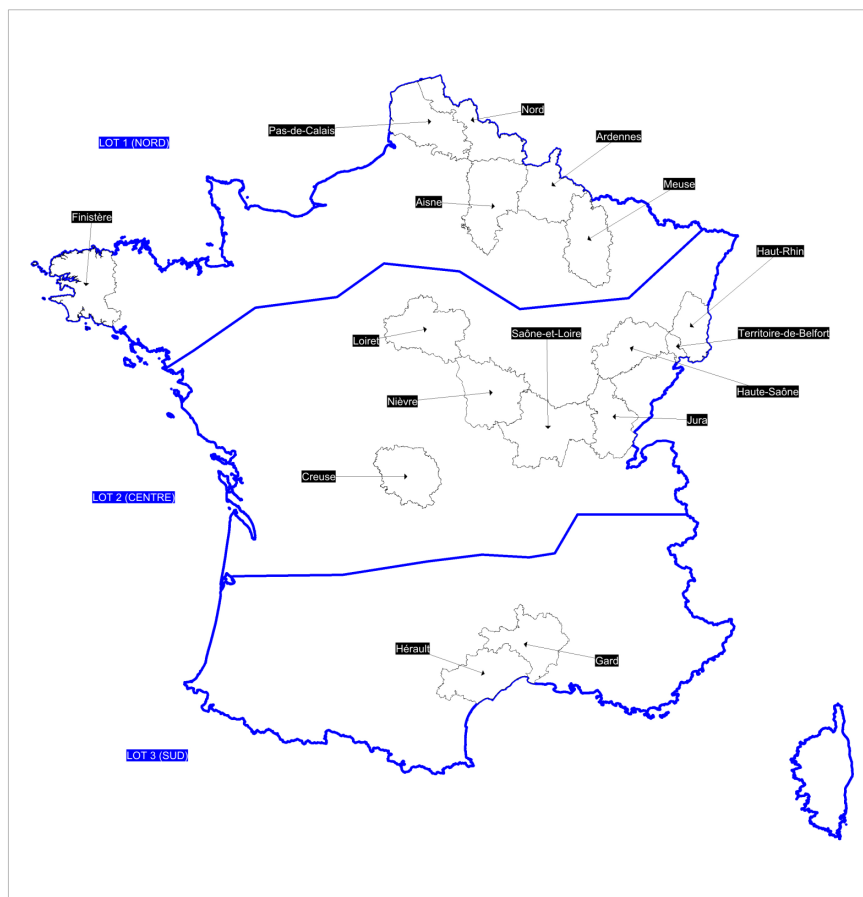
16 départements

- Aisne (02) : 1
- Ardennes (08) : 5
- Creuse (23) : 3
- Finistère (29) : 1
- Gard (30) : 7
- Hérault (34) : 3
- Jura (39) : 1
- Loiret (45) : 1
- Meuse (55) : 6
- Nièvre (58) : 5
- Nord (59) : 1
- Pas-de-Calais (62) : 3
- Haut-Rhin (68) : 3
- Haute-Saône (70) : 2
- Saône-et-Loire (71) : 2
- Territoire de Belfort (90) : 2



Répartition selon les régions et les départements

7 régions sont représentées dans le groupement (cf. chiffres du nombre de communes par région sur la diapositive) ainsi que 16 départements.



Carte

La carte est assez parlante, les membres se répartissent sur tout le territoire. Le marché public a été découpé en trois lots : au nord (19 communes), au centre (18), et au sud (une dizaine). L'avantage de ce groupement est de permettre à l'ensemble des maîtres d'ouvrage de bénéficier d'une solution intéressante tant en termes de délais qu'en termes financiers : si chaque maître d'ouvrage avait lancé un marché de commande de son côté, les prix n'auraient pas été les mêmes.

Équipe projet

Une équipe structurée

- Rachid Mammeri, Directeur
- Anthony Pannier, Responsable du Pôle FttH et Radio
- Ingénieur Télécom Radio (en cours de recrutement)
- Célia Vincent, Assistante de Gestion Radio

Une assistance à maîtrise d'ouvrage déjà sélectionnée et opérationnelle

HSN dispose déjà d'une AMO qui est composée d'un groupement de 7 cabinets d'études :

Quatrec/ANT Conseil/PMP/SEBAN/TACTIS/ARBOR, TOURNOUD & ASSOCIES/Ernst & Young et Associés



Contacteur Haute-Saône Numérique
Courriel : groupelement@hautesaonenumerique.fr
Téléphone (groupement) : 03 84 97 37 10



Équipe projet

Je suis le projet en tant que directeur depuis le début, et l'équipe est également composée d'Anthony Pannier (qui est responsable du pôle FttH et radio de Haute-Saône Numérique), d'un ingénieur télécoms radio en cours de recrutement, et de Célia Vincent, l'assistante de gestion « radio » qui a été recrutée au mois de juin.

Notre AMO est constituée de 7 cabinets d'études : Quatrec, ANT Conseil, PMP, Seban, Tactis, Arbor, Tournoud et Associés, et Ernst & Young.

Conclusion

Le groupement de commandes peut être une manière intéressante pour nos collectivités de mutualiser les savoir-faire.

Mais il permet aussi d'obtenir au « bon prix » les fournitures de matériels.

Et pourquoi pas, bientôt, un groupement de commande pour l'achat de fibres optiques !

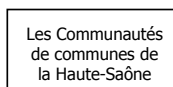


Conclusion

Le groupement de commandes est une belle initiative qui a été proposée par l'État. L'idée était bonne car le fait de laisser de côté des petites communes n'était pas judicieux. En tout cas, plus on est nombreux, plus les choses avancent facilement. Dans le numérique, on a tendance à sectoriser certains sujets géographiquement : chacun s'occupe de ses sujets sur son territoire mais, dans les marchés publics, il y a certains éléments qu'on pourrait traiter de façon collégiale dans un groupement.

Concernant par exemple l'achat de la fibre optique, nous sommes tous au courant de la pénurie de fibre optique et des prix qui enflent ; on sait que les gros opérateurs ont préempté la totalité de la fibre et que les collectivités vont rencontrer des difficultés. D'ailleurs, comme tout le monde, j'ai moi-même fait une réserve en commandant 200 km de fibre. Je participe donc à la pénurie, mais nos projets ont pris 6 à 7 mois de retard alors que l'on sait que les opérateurs traitent directement avec les câbliers... Pourquoi ne pas se réunir sur un groupement et imposer aux câbliers de nous faire des *spares* à des prix plus intéressants ?

Un deuxième marché pourrait être intéressant concernant la gestion de pylônes. Nous en avons tous, et j'ai appris que certaines communes avaient des pylônes TNT qui ne sont même pas maintenus. En Haute-Saône, nous avons participé à des appels à projets, nous avons construit 38 pylônes et nous allons lancer un marché pour leur maintenance, mais c'est une chose qui pourrait être faite collégialement, dans un groupement de commandes. Aussi je vous invite à vous manifester pour lancer ce type d'initiative si vous êtes intéressés.



Merci pour votre attention



Les 37 MOA
Membres
du Groupement de
Commande

Merci

Frédéric GERBELOT

L'AVICCA se félicite qu'un de ses membres se soit porté au secours de l'État (qui avait un temps songé à lancer un marché de construction national de pylônes) pour piloter ce groupement de commandes. Il y a également des collectivités qui ont choisi de se lancer seules dans cette aventure, comme Guillaume Pineau va pouvoir en témoigner pour le syndicat mixte Anjou Numérique.

Guillaume PINEAU, Chargé de mission aménagement numérique - Anjou Numérique

SMO Anjou Numérique



Colloque TRIP d'Automne - 28 & 29 novembre 2017

**Couverture mobile : quelles perspectives
au regard du bilan des dispositifs « zones blanches » ?**

Guillaume PINEAU

Chargé de mission Aménagement numérique



SMO Anjou Numérique



Colloque TRIP d'Automne - 28 & 29 novembre 2017

**Couverture mobile : quelles perspectives
au regard du bilan des dispositifs « zones blanches » ?**

Guillaume PINEAU

Chargé de mission Aménagement numérique



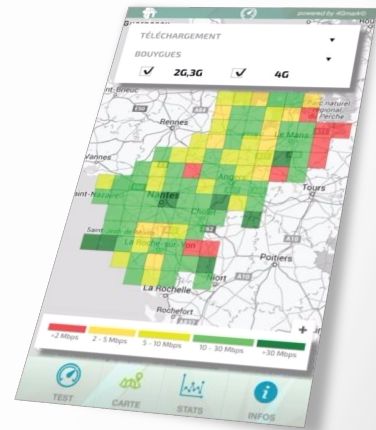
SMO Anjou Numérique

Je retiens l'idée du marché de maintenance commun, c'est une bonne idée !

Le SMO Anjou Numérique est une petite structure (deux personnes plus des temps partiels) à l'échelle départementale et orienté sur le RIP 2G. Nous avons une procédure en cours avec une attribution qui devrait se faire au mois de janvier et qui nous mobilise pas mal. Initialement, cette structure n'était pas du tout destinée à travailler sur le mobile, je vais vous expliquer pourquoi et comment elle y est venue.

Aménagement du territoire / mobile

- Intervenants locaux multiples
 - SGAR Pays de la Loire
 - Préfecture de Maine-et-Loire
 - AMF 49
 - Syndicat mixte Gigalis (régional)
 - SMO Anjou Numérique (départemental)
- Démarche régionale portée par Gigalis
 - Application mobile de crowdsourcing (basée sur 4Gmark)
 - Étude de couverture avec l'IDATE



anjou
numérique

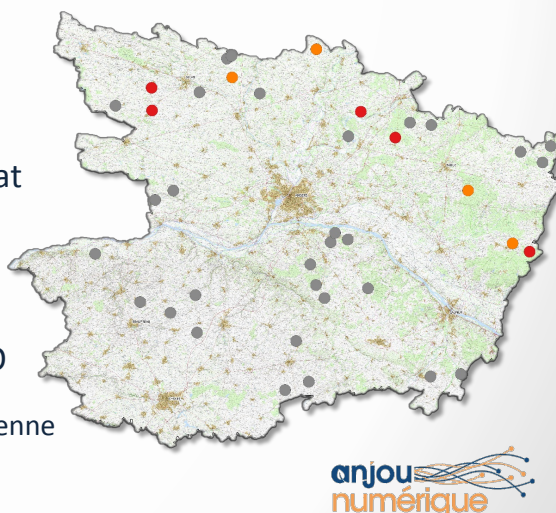
Aménagement du territoire / mobile

Sur le Maine-et-Loire, il y a des intervenants multiples avec une action de l'État qui est relayée par le SGAR et par la préfecture. En 2015, lorsque les communes ont été appelées à se manifester, le syndicat tout juste formé n'avait pas travaillé sur le sujet. Mais en février 2016, avec la première vague, nous avons vu arriver 5 communes en zones blanches et nous avons alors commencé à nous intéresser au sujet.

Par ailleurs, le syndicat mixte régional Gigalis avait lancé une initiative pour faire un diagnostic de couverture et essayer de faire bouger les opérateurs sur la région avec notamment le lancement d'une application mobile de *crowdsourcing* (4Gmark ayant fourni l'application mobile et des données complémentaires).

Zones blanches centres-bourgs

- 38 centres-bourgs testés
5+4 reconnus zones blanches
- Choix initial de laisser la MO à l'État
- Octobre 2016, incertitude sur le
lancement d'une MO nationale
- ⇒ Anjou Numérique assurera la MO
 - Opportunité d'un groupement de
commande avec la Sarthe et la Mayenne
 - Attribution en mai 2017



Zones blanches centres-bourgs

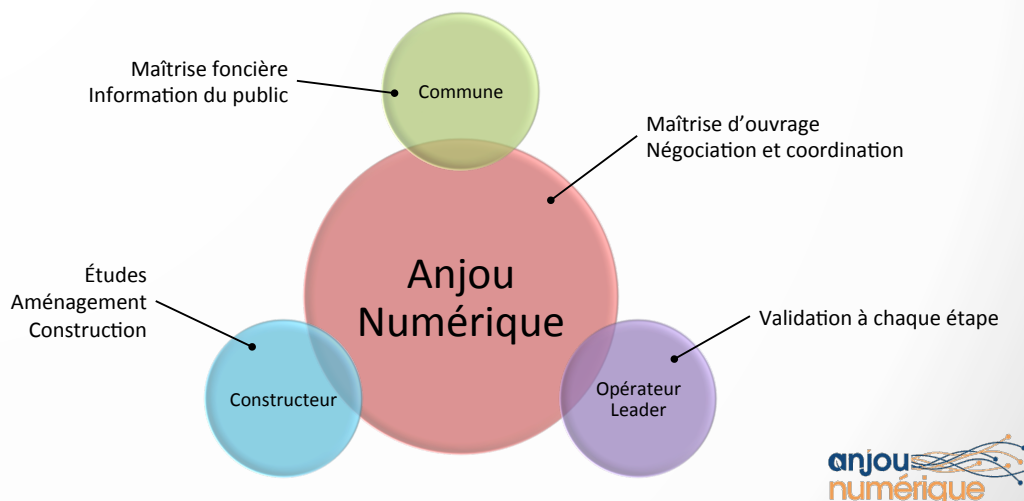
38 centres-bourgs ont été testés en tout sur le département, 5 ont été reconnus zones blanches sur la première vague, puis 4 sur la seconde. Notez que certains qui ont été testés deux fois, ont été miraculeusement reconnus zones blanches la deuxième fois !

Le problème, c'est qu'il s'agit de communes rurales qui sont incapables de gérer un tel projet : elles se retrouvent du jour au lendemain désignées comme zones blanches, on leur dit qu'on va leur donner l'opportunité de remédier à cette situation et qu'on va les financer... Il existait cette opportunité du marché national. Entre temps, le SMO avait été créé et conseillait les communes sur la stratégie à adopter. Nous leur disions de ne surtout pas prendre la maîtrise d'ouvrage parce qu'elles n'étaient pas dimensionnées pour le faire, et d'attendre que l'État le fasse. Mais en 2016, l'État annonçait qu'il renonçait à la maîtrise d'ouvrage et qu'il allait monter le groupement de commandes.

À cette époque, on ne savait pas trop où on allait mais il y avait une grosse pression locale sur les maires. Si les maires ont fait remonter les problèmes, s'ils ont déposé des dossiers pour avoir accès aux mesures contradictoires, s'ils ont été reconnus zones blanches, c'est parce que la population exerce une grosse pression et que cette pression ne faiblit pas. Dès lors que l'on est reconnu zone blanche, s'il ne se passe rien dans les 6 mois, il y a quelqu'un qui vient à la mairie tous les deux jours pour demander où ça en est...

Nous avons l'opportunité de nous raccrocher à un groupement de commandes de la Sarthe et de la Mayenne qui faisait 25 sites sur la première vague et environ 40 sites sur la deuxième vague. Nous nous sommes alors posé la question de reprendre la maîtrise d'ouvrage au niveau du syndicat. Il y avait la perspective de la deuxième vague, des 800 sites stratégiques, et de France Mobile aujourd'hui, mais nous n'avions pas plus de solution. Nous avons donc fait le choix de prendre la maîtrise d'ouvrage, de rentrer dans le groupement de commandes et de nous équiper d'un marché pour la construction des points hauts.

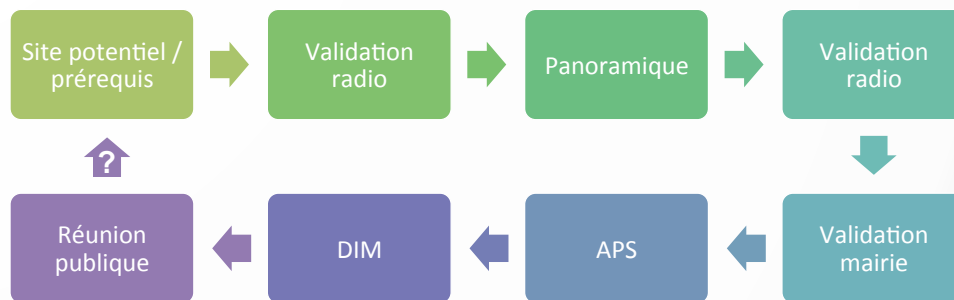
Gestion de projet / pylône



Gestion de projet / pylône

La gestion de projet sur les pylônes se fait à quatre : Anjou Numérique, la commune, le constructeur et l'opérateur leader. Anjou Numérique joue le rôle d'un chef d'orchestre, mais le problème, c'est que nous découvrons la partition au fur et à mesure. Les problèmes que nous rencontrons sont connus et anticipés par l'opérateur et le constructeur, mais ils sont moins bien anticipés par le syndicat mixte et par la commune, certainement en raison d'un manque de compétence, mais c'est normal. Nous avons laissé la maîtrise foncière à la commune, c'est-à-dire que nous faisons la recherche et la négociation avec elle, la commune se rend maître du terrain et nous le passe ensuite par convention.

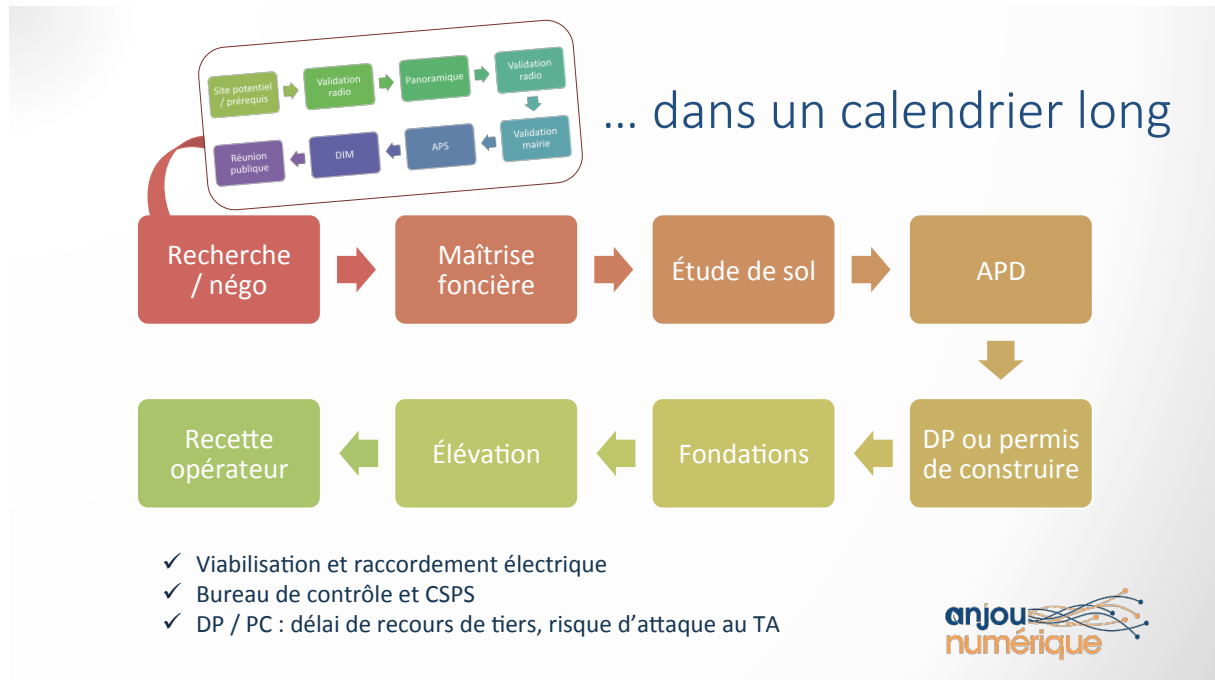
Recherche / négo, un processus long...



Recherche / négo, un processus long...

La recherche / négo représente le cœur du problème. C'est un processus qui est long dans sa mise en œuvre, parce que ce n'est pas fluide. Anjou Numérique s'occupe de la négociation, puis il doit faire valider la radio, puis un panorama, puis une validation par la radio, puis une validation par la mairie, et ensuite on lance un APS, on a un dossier d'information mairie (DIM) fait par l'opérateur, et c'est là que les ennuis arrivent avec un collectif, une réunion publique... Et on recommence !

Nous en sommes à la troisième itération sur certaines communes, heureusement qu'il n'y en a que 5 : sur 5 communes, il y a quand même trois collectifs qui se sont montés ! Cela ne nous simplifie pas la vie.



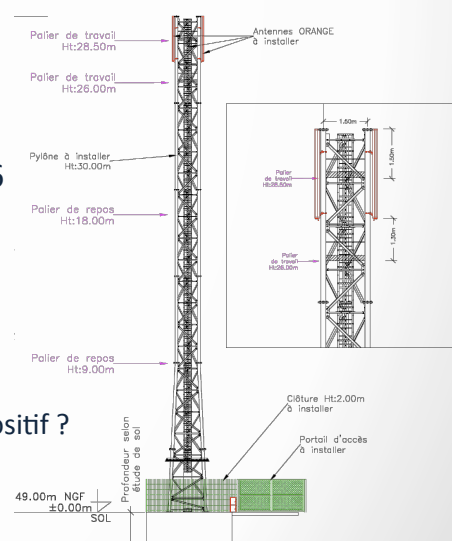
... dans un calendrier long

Et ce n'est que la première étape, parce qu'ensuite il y aura encore la maîtrise foncière, l'étude de sol, etc. Une fois la première étape passée, le processus est certes un peu plus linéaire, mais il y a encore des délais incompressibles. Rien d'insurmontable, mais cela signifie que le SMO est engagé pour longtemps et c'est un très gros investissement en temps et en énergie, que nous ne mesurons sans doute pas au départ.

Avancement des projets

- 5 zones blanches par arrêté de février 2016
 - Deux en phase APD
 - Un en phase APS (problématique ABF)
 - Deux à nouveau en phase de recherche
- 4 zones blanches par arrêté de mai 2017
 - En attente d'une éventuelle évolution du dispositif ?

⇒ Objectif revu : **mise en service à fin 2018**



Avancement des projets

Les sites de Maine-et-Loire ont été signifiés en février 2016 et étaient censés être construits pour la fin 2016 mais on se disait que ce serait compliqué. Ensuite, on a visé la fin 2017, et maintenant l'objectif a été revu à fin 2018, en croisant les doigts parce que deux sites entrent en phase de construction, mais nous en sommes encore au point de départ sur deux autres.

Notre espoir est de voir évoluer le dispositif et nous espérons des annonces. À notre sens, l'AMO ne peut pas être assumée par de petites communes. Nous n'avons pas une commune de 17 habitants mais de 180 habitants, mais même là, une réunion publique c'est quand même 60 personnes dans la salle et un collectif, et les Robins de toits... C'est compliqué. Et c'est à peine plus simple pour un département, au sens où ce n'est pas notre place.

Bilan des dispositifs pour le Maine-et-Loire

- Zones blanches centres-bourgs
 - Définition éloignée de l'attente terrain
 - Mesures pas vraiment contradictoires, résultat aléatoire
- Sites stratégiques
 - Éligibilité centrée sur l'économie, alors que les attentes concernent les bourgs ruraux = pas de réponse à l'AAP en Maine-et-Loire
- France Mobile
 - Maires découragés, peu de dossiers déposés
 - La couverture annoncée par les opérateurs est largement optimiste



Bilan des dispositifs pour le Maine-et-Loire

Sur les zones blanches centres-bourgs, il y a vraiment un problème de définition de ce qu'est une zone blanche. On se moque de savoir qu'on peut capter Orange devant l'épicerie, ce qu'on veut, c'est pouvoir capter là où l'on se trouve, c'est le principe du réseau mobile. J'enfonce des portes ouvertes, mais pourtant, c'est la réponse qu'on nous donne : « mettez-vous devant l'épicerie et, si cela ne marche pas, mettez un *Femtocell* »...

Concernant les mesures, j'étais dans les voitures des techniciens en janvier 2017 pour la troisième vague de mesures. L'un d'eux partageait son travail et nous permettait de savoir ce qu'il entendait et comment cela se passait, nous faisions des commentaires et cela s'est plutôt bien passé. Un autre ne voulait rien savoir et cela s'est beaucoup moins bien passé. En gros, si on discute, on peut trouver les bonnes solutions pour que cela ne passe pas ; mais si on ne discute pas, on arrivera toujours à faire passer le signal... Pour nous, ces mesures ne sont pas contradictoires et le résultat n'est jamais fiable.

Sur les sites stratégiques, nous avons raté le coche. Nous n'avons pas répondu en Maine-et-Loire parce que ce ça ne correspondait pas à ce que nous attendions, et je passe sur le fait de devoir fournir le lien de collecte...

Concernant France Mobile, il doit y avoir à peine 15 réponses aujourd'hui sur le département. Étant donné que depuis 2003 ou 2004, à chaque fois qu'il y a un nouveau dispositif, les maires montent au créneau, maintenant pour les mobiliser, bon courage ! De temps à autre, un maire décide de déposer une demande. Ce n'est pas faute de publicité, mais cela ne les intéresse plus. Et vus les retours que nous avons eus sur les deux sites qui ont été priorisés, qui ont été annoncés couverts alors qu'il suffit d'aller sur place avec un téléphone pour s'apercevoir que ce n'est pas le cas... On vient d'ailleurs de contester les résultats sur une des communes. Quand ils reçoivent ça, il y a des maires qui explosent ; pour eux, c'est insupportable d'entendre que c'est couvert. Les cartes de couverture des opérateurs ne reflètent en rien la réalité en zone rurale ! Merci.

Contact

Guillaume PINEAU

Chargé de mission Aménagement numérique
02.41.81.44.58 / g.pineau@maine-et-loire.fr

SMO Anjou Numérique

Hôtel du Département, 48B boulevard Foch - CS 94104 - 49941 Angers Cedex 9
contact@anjou-numerique.fr / www.anjou-numerique.fr / @49numerique



Contact

Frédéric GERBELOT

Merci de vous être livré sans ambages à ce témoignage qui n'est ni une auto-flagellation publique ni une thérapie, mais bien un retour d'expérience sur la façon dont cela se passe dans la vraie vie pour construire un pylône quand on travaille avec des communes de cette taille en zone pas forcément favorisée.

Ces différentes présentations illustrent bien comment on a glissé progressivement d'une logique de résorption des zones blanches, à la prise en compte de secteurs mal couverts, donc pas exclusivement les centres-bourgs mais également les hameaux isolés, les axes de transport, et les sites d'intérêt économique.

On sent également en filigrane, dans les présentations de l'État, les limites des dispositifs actuels et le caractère souvent déceptif des réponses qui sont apportées aux collectivités. La complexité des mécanismes s'explique par la stratification des mesures, construites au fil du temps, qui finit par aboutir à un mecano peu lisible, et on ne peut que remercier Alison Bunel et Alice Bour pour le travail de clarification auquel elles se sont livrées.

Mais la principale source d'insatisfaction pour les collectivités tient toujours au fait qu'on se situe dans le champ du conventionnel et pas dans un cadre contractuel ou réglementaire ; autrement dit, chaque avancée obtenue se fait au prix de discussions parfois âpres et longues avec les opérateurs. Concrètement, cela signifie que chaque procédure, chaque délai, chaque caractéristique technique des points hauts, chaque nombre de cas doit être discuté pied à pied... Cela explique pourquoi le processus n'est pas complètement satisfaisant et pourquoi on passe de nombreuses heures en réunions tripartites qui s'égrènent sur de longs mois.

Dans le même temps, les opérateurs nous rappellent très logiquement qu'ils sont déjà soumis à des obligations dans le cadre des licences, et que tout ce qu'ils font en plus est fait selon leur bon vouloir. Dans ce contexte, l'État et les collectivités cherchent donc à peser de tout leur poids politique pour obtenir des avancées qui ne correspondent pas toujours aux attentes des territoires, loin s'en faut. C'est ce qui nous avait amenés à co-signer un communiqué de presse commun avec les autres associations de collectivités, demandant une remise à plat complète du dispositif, quand on s'est aperçu que le compte n'y était pas du côté des collectivités.

L'AVICCA a également formulé un certain nombre de propositions au gouvernement à la rentrée, dont une partie concernait la couverture mobile, et qui ont contribué à alimenter la PPL de Patrick Chaize visant à sécuriser les investissements dans les réseaux. La position défendue par l'AVICCA repose sur des constats simples et des convictions fortes :

- premièrement, il y a un véritable problème de définition de ce qu'est la couverture mobile à l'heure actuelle ; pouvoir passer un coup de téléphone pendant une minute, en restant immobile à l'extérieur d'un bâtiment ne correspond plus du tout aux attentes des utilisateurs, y compris en zone rurale évidemment. C'est pourquoi nous plaignons pour que les territoires aient accès *a minima* à un niveau de « bonne couverture » au sens des nouvelles cartes de l'Arcep ;
- deuxième conviction : il faut absolument pouvoir sortir des dispositifs actuels de colmatage, qui viennent répondre à des difficultés qui restent très localisées, avec en plus un nombre d'interventions plafonné. Il faudrait passer d'une logique de couverture de la population à une meilleure couverture du territoire : on se targue des 98% de la population qui sont couverts par les opérateurs les plus performants mais ils se répartissent sur seulement 60% du territoire. Or, il arrive à ces 98% de la population de se déplacer pour leur activité professionnelle ou leurs loisirs... Et ils constatent qu'ils ne peuvent pas profiter d'un service continu ou de qualité, alors qu'ils ont bien souscrit des offres de téléphonie... mobile !
- le troisième point de vigilance concerne le niveau de service. On attend beaucoup de la 4G fixe au moins en solution d'attente pour les territoires qui n'auront pas tout de suite la fibre optique. Pour notre part, nous sommes intimement convaincus que la 4G fixe ne pourra pas constituer une solution pérenne, on préférera un véritable très haut débit mobile sans limitation du volume de données échangées, et d'ailleurs les opérateurs eux-mêmes ne survendent pas cette solution de 4G fixe ;
- Enfin, dernier constat, on l'a vu avec le témoignage des collectivités : la construction d'un point haut est un projet de longue haleine, c'est complexe, surtout lorsqu'on est éloigné des réseaux de collecte et de distribution d'énergie, et elle s'inscrit dans un processus qui est maîtrisé de bout en bout par les opérateurs, depuis la localisation des points hauts

(qui dépend de leurs plans de couverture radio), leurs contraintes techniques (qui viennent se cumuler quand on conçoit un support censé répondre aux attentes des 4 opérateurs), jusqu'à leur exploitation et leur commercialisation.

C'est pourquoi nous estimons à l'AVICCA que la maîtrise d'ouvrage de la construction des points hauts doit naturellement revenir aux opérateurs, qui seraient ainsi plus libres de rationaliser les implantations et donc d'en diminuer les coûts. Ils auraient toute latitude de recourir à des solutions peut-être moins coûteuses que le sacro-saint pylône de 30 m prévu quel que soit le cas de figure rencontré, et de réfléchir à d'autres formes de mutualisation qui leur permettraient d'optimiser leurs investissements.

La question des délais qui a également été soulevée est évidemment importante : certaines dispositions du projet de loi Logement visent à les réduire, et on continue à réfléchir avec l'ensemble des associations de collectivités aux étapes qui pourraient être compressées. Sans aucune ambiguïté, l'AVICCA est favorable à une simplification des démarches ; pour autant les quelques semaines que l'on parviendra à gagner ne pourront pas se traduire par un abandon pur et simple des démarches qui restent nécessaires, tout simplement parce que le cadre d'intervention actuel s'est lui aussi forgé progressivement, et qu'il y a des raisons qui expliquent que l'on doive informer les collectivités et les habitants concernés. Quoi qu'il en soit, ces formalités administratives ne peuvent justifier à elles seules un délai moyen de construction d'un pylône estimé à environ 24 mois à l'heure actuelle : il y a certainement des gains de temps à envisager dans les phases opérationnelles, puisque l'on sait que la construction d'un point haut peut aller beaucoup plus vite que ce que l'on constate en milieu « défavorisé ».

Nous avons bien conscience que les opérateurs évoluent dans un milieu qui reste fortement concurrentiel, et que les efforts supplémentaires qu'on leur demande devront être compensés au moins en partie ; c'est pourquoi nous proposons que l'État renonce à mettre aux enchères les licences qui seront prochainement attribuées ou renouvelées, en échange d'un renforcement des obligations en matière d'aménagement du territoire. D'autres leviers sont également mobilisables, on pourrait jouer sur la fiscalité de façon à ne pas trop pénaliser l'investissement, en instaurant par exemple un plafonnement de l'IFER. C'est une des pistes qui sont évoquées à l'heure actuelle.

Il s'agit de négociations en cours, et en attendant d'être complètement fixés sur les orientations que prendra le gouvernement en matière de numérique, je repasse la parole à Alison Bunel puis à Alice Bour pour qu'elles nous présentent les évolutions envisageables en ce qui concerne les dispositifs existants.

Alison BUNEL



Aménagement numérique du territoire : actualité des mesures gouvernementales



Aménagement numérique du territoire : actualité des mesures gouvernementales

Je ne ferai pas de grande annonce, mais nous avons bien vu les avantages et aussi les limites des programmes qui ont été mis en place. On peut quand même se réjouir parce qu'un gros travail a été accompli durant deux ans, avec des conventions tripartites qui ont été signées entre les associations de collectivités, les opérateurs et l'État, et des comités de concertation qui ont permis de faire avancer les choses et de résoudre beaucoup de problèmes. Aujourd'hui, nous en sommes là aussi parce qu'il y a eu ces programmes, que des recensements ont été faits et que le problème de la couverture mobile a été traité par tout le monde pendant deux ans.



Une priorité, trois objectifs

1. le bon haut débit pour tous dès 2020,
2. le très haut débit pour tous dès 2022,
3. une couverture mobile de qualité généralisée d'ici à 2020.

Une priorité, trois objectifs

Concernant l'évolution de ces programmes, on peut dire que la couverture numérique constitue une priorité pour le gouvernement, comme l'a annoncé le Président de la République à la conférence nationale des territoires, et cette priorité s'exprime au travers de trois objectifs : le premier est de garantir le bon haut débit pour tous dès 2020 ; le deuxième est de garantir le très haut débit pour tous dès 2022 ; et le troisième enfin est d'assurer une couverture mobile de qualité généralisée d'ici à 2020.

Couverture mobile de qualité généralisée en 2020

- Accélérer la couverture pour une disponibilité généralisée du service, avec un accent sur :
 - les habitations et les entreprises,
 - les axes routiers, ferroviaires et les sites touristiques,
 - l'ensemble des usages de la 4G.
- Une couverture à assurer prioritairement par les opérateurs privés.



Couverture mobile de qualité généralisée en 2020

S'agissant de la couverture mobile, le gouvernement entend accélérer celle-ci d'ici 2020 en vue d'assurer une disponibilité généralisée du service. Cette amélioration va notamment porter sur les habitations et les entreprises, les axes routiers, ferroviaires et les sites touristiques, et permettre l'ensemble des usages de la 4G. Le gouvernement entend à cette fin s'appuyer prioritairement sur les opérateurs privés.

Concernant le cadre dans lequel ces négociations s'inscrivent, le gouvernement a demandé à l'Arcep de travailler sur les prochaines obligations de couverture et d'engager des discussions avec les opérateurs privés relatives aux engagements qu'ils pourraient prendre au-delà de leur trajectoire naturelle et actuelle de déploiement.

Le gouvernement attend aujourd'hui des propositions de l'Arcep concernant les conditions de réattribution de ces autorisations et des propositions pour améliorer et renforcer les obligations de couverture. Néanmoins, le gouvernement examine avec attention les propositions des acteurs relatives aux redevances, ou encore l'évolution de la fiscalité assise sur le déploiement des antennes.

Je ne peux pas en dire plus car ces négociations sont en cours.



Merci pour votre attention

Merci

Alice BOUR

L'Agence du Numérique est la cheville ouvrière de l'État et nous mettons en œuvre les différents programmes de couverture mobile. Nous sommes dans un contexte où les choses bougent, mais nous continuons d'instruire, de conventionner, de décaisser avec les collectivités qui sont fermement engagées dans ces programmes. Nous continuons aussi de réfléchir et notre objectif est de nous tenir prêts à embrayer avec la plateforme France Mobile, le jour où les conclusions de ces négociations seront connues.

PERSPECTIVES 2018

Pour améliorer les résultats de la plateforme France Mobile, l'Agence du Numérique a lancé des travaux exploratoires autour de deux principaux axes

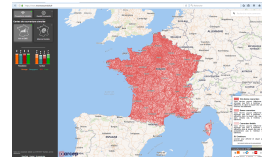
Perspectives 2018

On a vu tout à l'heure que les résultats ne sont pas satisfaisants, ils sont décevants, décourageants... On a bien entendu le message. C'est à partir de ces constats que nous avons envie et besoin d'avancer, parce que 14% d'éligibilité, c'est trop peu, et que les solutions *indoor* ne vont pas toujours répondre aux attentes des collectivités, et parce que 83% de dossiers couverts là où des collectivités ont identifié des problèmes, ce n'est pas satisfaisant.

Axes d'amélioration identifiés

■ Axe 1 : Mieux prioriser pour maximiser les résultats

- Meilleure utilisation des outils existants (monreseaumobile.fr)
- Partage de *best practices* entre préfectures de région
- Travaux exploratoires sur l'élaboration d'un guide de priorisation intégré à l'outil



■ Axe 2 : réajuster le curseur d'éligibilité

- Le protocole « zone blanche » ne répond plus aux attentes de la population
- Le travail de redéfinition d'une « bonne couverture mobile » mené par l'Arcep
- La plateforme comme courroie de transmission pérenne

Axes d'amélioration identifiés

Nous envisageons deux axes pour améliorer cet outil. Le premier axe est d'avoir une priorisation plus objectivée et plus qualitative. Aujourd'hui, la priorisation se fait dans les préfectures de région par des chargés de mission « numérique » qui n'ont souvent pas les outils permettant de faire une priorisation objective avec une certaine garantie de résultats. Des travaux exploratoires ont été lancés au sein de l'Agence du Numérique, en lien avec le CEREMA, pour essayer de croiser les points qui sont remontés dans France Mobile avec les cartes de couverture enrichies de l'Arcep, qui permettent de faire déjà un premier bilan grâce aux gradients qui y figurent. L'objectif serait de pouvoir orienter cette priorisation en fonction des différents gradients et de voir où sont les points remontés dans France Mobile : sont-ils effectivement dans des zones non couvertes telles que les cartes de l'Arcep les définissent ? Sont-ils dans des zones de faible couverture ou de bonne couverture ? Nous essayons donc d'outiller les chargés de mission en préfecture de manière à obtenir une priorisation qui permette de maximiser les résultats notamment en termes d'éligibilité.

Il y a aussi une réflexion sur le partage de *best practices* entre préfectures de région.. Nous essayons d'aider au maximum cette priorisation et de la rendre plus qualitative encore notamment avec cette réflexion que nous menons avec le Cerema aujourd'hui, et que nous souhaitons évidemment élargir avec les associations de collectivités quand nous aurons un socle.

Le deuxième axe est à moins court terme puisque nous réfléchissons à la manière dont on pourrait réajuster le curseur d'éligibilité de la plateforme France Mobile. On sait bien que le protocole zones blanches tel qu'il est établi actuellement ne répond plus aux attentes des élus ni à celles des administrés. Comment définit-on une bonne couverture ? C'est précisément le travail qu'est en train d'effectuer l'Arcep en lien avec les opérateurs et les associations de collectivités.

Là aussi, la plateforme France Mobile s'adaptera à cette nouvelle notion de bonne couverture et à ces nouveaux objectifs du gouvernement qui ont été rappelés par Alison Bunel.

L'objectif final est de permettre aux collectivités d'avoir toujours cette courroie de transmission et que la plateforme France Mobile soit pérenne. On voit bien qu'il y a des dysfonctionnements aujourd'hui, mais sur le rôle de recensement, la plateforme a tout de même un certain mérite, dans le sens où elle permet aux élus de remonter des problèmes et de se signaler. Cette logique *bottom-up*, tout le monde s'accorde à dire qu'il faut la garder. Bien sûr, il y a des voies d'amélioration, notamment sur le traitement des problèmes qui ont été priorisés avec les deux axes que je viens d'évoquer. Mais une réflexion collégiale est à mener pour faire de France Mobile l'outil pérenne et privilégié de remontées des élus. Je vous remercie.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION!



Alice Bour
@AgenceNumérique
alice.bour@finances.gouv.fr

Merci

Frédéric GERBELOT

Merci pour ces compliments. En ce qui concerne la plateforme France Mobile, on ne manque pas de souligner que cet outil reste très performant pour tout ce qui concerne l'identification des problèmes, la remontée des difficultés et on a appelé très largement nos adhérents à se manifester. Ce qui est décevant, ce sont les critères qui ont été retenus et la nature des réponses qui sont apportées aux collectivités.

On voit bien la tendance dans laquelle travaillent les services de l'État. On ne comptait évidemment pas vous demander d'annoncer en avance de phase ce qui doit être dévoilé à la

prochaine Conférence des territoires, mi-décembre ; déjà parce que l'Arcep n'a pas encore remis sa copie à l'État, et ensuite parce qu'on continue à croire en un possible alignement favorable des planètes ! On compte évidemment profiter du renouvellement anticipé des licences pour en faire une arme de construction massive, qui permettrait de densifier les réseaux pour amener partout un service de qualité, et notamment dans la perspective de la 5G qu'il faut envisager dès maintenant. Une fois n'est pas coutume, on peut être d'accord avec les opérateurs sur le fait que l'État devrait renoncer à la manne budgétaire que pourraient représenter des enchères des licences. Les divergences commencent à apparaître quand on se penche sur les modalités, les objectifs et leur priorisation.

L'intervention du Président de l'Arcep en ouverture du colloque nous autorise un peu d'optimisme : quand on prend la Suède comme référence en matière d'aménagement numérique du territoire, et qu'on présente les enchères comme un modèle du passé (pour faire très court), c'est évidemment un signal positif pour nous. Les déclarations récentes du Secrétaire d'État à la Cohésion des territoires sont d'autres signaux encourageants, mais pour l'heure nous restons prudents - et surtout mobilisés - d'ici à ce que les orientations nationales soient dévoilées.

Nous pouvons prendre quelques questions. En attendant, nous avons une précision de Guillaume Pineau.

Guillaume PINEAU

Une chose m'a frappée récemment en discutant avec notre opérateur leader, Orange : celui-ci considère que le département est couvert au niveau de la voix ; d'ailleurs, si l'on s'en tient aux cartes de couvertures publiées sur monreseaumobile.fr, dont nous nous servons tous les jours parce que c'est un super outil, effectivement c'est entièrement couvert. Cela montre bien qu'il y a un problème de modélisation de la couverture. L'opérateur me disait que la voix n'est plus un enjeu. Aujourd'hui, ce qui guide le choix des sites à construire, c'est la 4G sur les bourgs de plus de 1 000 habitants. Par conséquent, le bourg de 180 habitants qui n'a pas de réseau voix, ce n'est pas un sujet...

Alors, je m'interroge quand j'entends Alison Bunel dire qu'on va redonner la maîtrise d'ouvrage aux opérateurs... Encore faut-il trouver le bon critère et accepter d'aller le faire. Aujourd'hui, ils ne voient pas ou ne veulent pas voir où est le problème.

Frédéric GERBELOT

Sans me faire le porte-parole de l'Arcep, ces cartes de couverture, qui pour l'heure concernent les services voix et SMS, doivent être étendues courant 2018 à l'Outre-mer, d'une part, et aux services data, d'autre part.

Questions / Réponses

Pierre TOUZEAU - Mayenne THD

Je suis 100% d'accord avec Guillaume Pineau, avec qui nous travaillons déjà. Bravo aussi à Alice et Alison qui se font à chaque fois taper dessus... Cela dit, on va continuer à taper sur l'État et notamment sur la plateforme France Mobile : sur la Mayenne, les opérateurs nous disent encore « ça y est, vous êtes couverts à 100% », selon la dernière campagne publicitaire de Bouygues Telecom. Et au dernier CRSN, ils ont annoncé 99,95% de couverture... Cela représenterait 350 habitants non couverts en Mayenne, c'est n'importe quoi ! Ces cartes sont transmises à l'Arcep qui les prend comme telles et les met sur son observatoire. J'ai donc fait des copies, écran par écran, de chacune des zones blanches de Mayenne, que j'ai envoyées à l'Arcep en leur précisant qu'il s'agissait de zones blanches qui avaient été mesurées dans le cadre de campagnes de mesures. On laisse faire les opérateurs quand même, et là, on va leur donner les clés pour ne rien faire, au nom de je ne sais quelle économie de marché !

En Mayenne, nous sommes assez remontés sur le sujet. Le problème, c'est qu'on n'a pas la main pour faire quoi que ce soit. Si je veux espérer avoir un petit quota de mesures, je vais rentrer les 250 communes concernées dans la plateforme France Mobile, de manière à écraser les quotas des autres, afin d'obtenir que 2 ou 3 communes soient peut-être examinées. Malgré ça, les opérateurs vont répondre que c'est couvert, comme cela a déjà été le cas. On n'y arrivera pas ! Finalement, la question est simple : y aura-t-il une quatrième campagne de mesures en zones blanches ? Parce que le protocole est nul, mais au moins il a le mérite de reconnaître les zones blanches !

Olivier de BAILLENX - Strategic Scout

J'aurais voulu savoir quelle était la position de l'AVICCA sur un point qui fait dissension aujourd'hui entre les opérateurs concernant ces questions de couverture de zones blanches, il s'agit des problématiques de mutualisation des pylônes. On sait que Free est très friand de la mutualisation, que les autres opérateurs n'y sont pas opposés, en particulier Bouygues Telecom mais aussi Orange et même SFR comme cela a été dit récemment au Congrès des maires. La mutualisation même passive est quand même une manière d'avancer à moindre frais dans la couverture mobile. Que pensent les associations d'élus de la nécessité de davantage mutualiser pour faire avancer cette couverture mobile tant attendue ?

Laurent DEPOMMIER-COTTON - Caisse des Dépôts

Je suis quand même inquiet de tout ce que j'entends sur la couverture mobile. Parce que, si j'ai bien compris le processus en cours, on va finalement échanger des redevances de licences contre un surcroît de couverture. Et comme l'a dit le Président Soriano ce matin, nous n'aurons peut-être pas tout ce que nous aurions rêvé.

Pourquoi n'est-on pas capable de prendre le problème dans l'autre sens, c'est-à-dire de se fixer des objectifs de couverture du territoire, en kilomètres carrés, toutes technologies et tous opérateurs confondus, et d'en dériver une politique ? Pourquoi prend-on une politique, et ensuite des mesures pour atteindre cet objectif ? Pourquoi part-on d'un raisonnement où l'on cherche à optimiser un surcroît de couverture qu'on veut obtenir des opérateurs contre un abaissement des redevances de licences ? Ce qui est négocié, c'est ce surcroît de couverture, mais on n'est pas du tout sûr que cela correspondra aux besoins. En plus, ces renouvellements de licences engagent

le moyen-long terme, puisque l'horizon de renouvellement est dans plusieurs années. On est donc en train de « dilapider » un des rares leviers de négociation existants avec les opérateurs, et ensuite on aura ce qui sortira de cette négociation, et on risque de vivre avec pendant des années, avec une certaine déception durable dans les territoires.

Pascal BOURDILLON - SM Berry Numérique

Pour rebondir sur la question de la mutualisation, on a le sentiment sur les territoires ruraux que la mutualisation en cours, notamment entre Bouygues et SFR avec leur accord dit « Crozon », a davantage tendance à diminuer la couverture qu'à l'améliorer. La mutualisation, c'est quoi ? Là où il y avait deux pylônes - un SFR, un Bouygues (l'un à droite, l'autre à gauche du centre-bourg), on garde le meilleur des deux et on met les deux antennes sur le même. Du coup, on a plutôt tendance à bouger des couvertures et généralement à baisser le nombre d'antennes, et donc à baisser la couverture. Au niveau de l'État, y a-t-il une vision du suivi des antennes en service, notamment par rapport à cet accord SFR-Bouygues Telecom qui est assez lourd en termes de nombre de sites ? Quand on entend en plus les rumeurs concernant la vente par SFR de son parc de pylônes... Je m'interroge sur cette mutualisation qui représente effectivement un véritable atout en termes de construction, mais qui peut être assez contre-productive finalement en termes de couverture pure.

Frédéric GERBELOT

Sur les process et le protocole zones blanches, je me tourne vers l'État.

Alison BUNEL

Je vais d'abord répondre à la première question, à savoir : « est-ce que de nouvelles campagnes sont prévues ? » Aujourd'hui, non, ce n'est pas à l'ordre du jour, puisque nous nous inscrivons dans un contexte particulier où justement des négociations sont en cours. Des fréquences vont arriver prochainement à échéance et de nouvelles obligations de couverture seront fixées dans le cadre de ces licences. Donc, pour l'instant, il n'est pas prévu de nouvelle campagne.

Par ailleurs, le dispositif zones blanches centres-bourgs est différent de France Mobile puisque dans le premier on est vraiment sur le centre-bourg et dans un rayon de 500 m, donc sur un périmètre quand même très restreint ; alors que dans le deuxième on peut aller sur des zones beaucoup plus étendues. Ce ne sont donc pas les mêmes protocoles. Celui de zones blanches centres-bourgs est en effet très restrictif, mais derrière, l'État apporte des subventions publiques aux collectivités pour qu'elles puissent monter un pylône, il y a donc une question juridique d'aide d'État qui est très compliquée à gérer et qui traduit aussi cette notion restrictive de zone blanche. C'est-à-dire que dès qu'une zone est un peu couverte, même si elle ne l'est pas très bien, cela veut dire que l'un des quatre opérateurs est sur la zone, et potentiellement, si l'on apporte une subvention, c'est une aide d'État. Cela explique en partie ce protocole assez restrictif. En tout cas, aujourd'hui, la plateforme France Mobile montre bien que les attentes ont évolué et qu'il y a plein d'autres problèmes de couverture, pas uniquement sur les centres-bourgs. Comme l'a dit Alice, l'État regarde comment améliorer ces dispositifs.

Concernant la question de Monsieur Depommier-Cotton, le gouvernement n'a pas grand chose à dire pour l'instant, il attend la proposition de l'Arcep. Des licences vont arriver à échéance entre 2021 et 2024 ; à chaque fois que des licences sont attribuées à des opérateurs mobiles, il y a des obligations de couverture qui sont fixées. Aujourd'hui, on ne peut pas en dire plus, c'est l'Arcep qui travaille sur ces obligations de couverture, pour l'instant le gouvernement attend la proposition de l'Arcep sur ces obligations et n'a rien décidé sur les modalités de réattribution de ces licences.

Sur la question de la mutualisation et notamment de l'accord Bouygues Telecom-SFR qui semblerait diminuer la couverture, je ne suis pas en mesure de vous répondre techniquement sur le sujet. Il faudra demander aux opérateurs si c'est le cas, mais dès lors qu'il y a un accord et de la mutualisation, il y a sûrement des réaménagements à faire et une optimisation des sites, et donc peut-être des mouvements sur certaines zones.

Alice BOUR

Quelques mots sur France Mobile et sur le protocole de mesures contradictoires de terrain. L'outil, nous l'adapterons aussi en fonction des conclusions de la négociation mais nous nous tenons prêts et nous menons des réflexions pour pouvoir le faire évoluer. On peut penser que, si le seuil d'éligibilité est réajusté dans la plateforme France Mobile, cela veut dire que, dès lors qu'une collectivité voudra contester un niveau de couverture qui ne sera potentiellement plus celui de zone blanche mais d'une couverture limitée, dans ce cadre le protocole pourra évoluer, et donc le seuil pour les demandes de mesures contradictoires aussi.

Nous accompagnerons ces évolutions du côté de l'outil et nous accompagnerons les collectivités dans cette recherche, en essayant de les outiller au maximum. Je parlais d'outiller les préfectures de région pour la priorisation, mais il pourrait aussi s'agir d'outiller les collectivités dès le moment de la saisie.

Frédéric GERBELOT

En matière de mutualisation, l'AVICCA n'a absolument pas de religion sur ce que pourrait être le partage des infrastructures d'accueil ou du RAN-sharing. Nous sommes à la fois agnostiques (et en même temps, un peu hypocrites aussi), parce qu'à partir du moment où on milite pour que la maîtrise d'ouvrage des points hauts et leur propriété reviennent aux opérateurs, on leur fait confiance. Ensuite, pour trouver les solutions pour mutualiser ces points hauts, c'est la logique économique qui va primer. Bouygues Telecom et SFR l'ont fait de façon assez naturelle ; d'une autre façon, Orange et Free l'ont fait avec l'accord d'itinérance. On s'en remet donc à leur créativité pour trouver les solutions qui permettront d'optimiser tout ça.

Pour répondre à la question de Pascal Bourdillon, la mutualisation peut en effet correspondre à une diminution du nombre de points hauts. Je crois me souvenir qu'il y a quelques années, Manche Numérique avait procédé à une étude théorique sur la couverture de son territoire par les réseaux mobiles, et le syndicat mixte en était arrivé à la conclusion qu'avec un nombre inférieur de points hauts que ce qui existait, mais simplement en les positionnant de manière optimisée, on parvenait à obtenir une meilleure couverture du territoire. Cela restait un cas d'école parce qu'on prenait un point haut sans savoir si c'était le réseau de tel ou tel opérateur... Cela vaudrait peut-être le coup de les contacter pour vérifier.

Concernant la question de Laurent Depommier-Cotton sur la logique de couverture du territoire : sans abattre toutes nos cartes et dévoiler ce que nous avons proposé à l'Arcep lorsque nous avons été auditionnés avec les autres associations de collectivités (et sans parler en leur nom), dans notre cercle commun il y avait cette logique de passer de la couverture de population à la couverture du territoire, mais comme on est des gens raisonnables, on n'a évidemment pas demandé une couverture intégrale du territoire, jusqu'aux 100% ou au dernier habitat isolé. En revanche, nous avons demandé un pourcentage conséquent, et qu'en complément on puisse garder un volant d'intervention, à négocier encore avec les opérateurs, dont on puisse disposer à discrétion au niveau des collectivités. Voilà ce que je peux dire en l'état actuel des discussions en cours.

Je terminerai par un rapide point d'information : on a beaucoup parlé de cette ressource rare que sont les fréquences radio, qui font l'objet d'une réorganisation, pour permettre notamment des usages liés à l'aménagement numérique. L'ANFR met à votre disposition une plaquette de présentation de l'agence, ainsi qu'une fiche pédagogique qui vise à sensibiliser tous les intervenants susceptibles d'utiliser ces bandes de fréquences, sur leurs conditions d'utilisation, les risques potentiels d'interférences, etc. L'idée est de faire en sorte que tous les usagers puissent cohabiter en partageant au mieux cette ressource rare. Ce document sera prochainement accessible sur le site de l'ANFR.

Il me reste à remercier les intervenants pour leur effort de pédagogie et de concision, et à remercier également l'auditoire pour son attention et ses questions.